



LOISIRS

# Vivement les vacances!

La Caf et ses partenaires vous aident à préparer et financer vos futurs départs en vacances. Organisez-vous dès maintenant, et donnez à vos enfants la chance de vivre de nouvelles expériences pendant l'été.

## VACANCES

# Avec la Caf, partez en famille !



Les vacances, c'est une chance ! Pour tous, c'est la promesse de vivre des moments de détente et de partage en famille, loin des contraintes du quotidien. Malheureusement, près d'un foyer sur deux renonce chaque année à partir, souvent pour des raisons financières. Les caisses d'Allocations familiales (Caf) se mobilisent donc pour financer des séjours en famille ou des activités de loisirs pour les plus jeunes. Les aides aux vacances dépendent du règlement fixé par chaque Caf. La plupart accordent directement un soutien financier, dont le montant dépend de la situation des familles : nombre d'enfants, ressources du foyer, etc. Pour connaître les services propo-

sés par la Caf de Saône-et-Loire, rendez-vous sur le blog de la Caf (<http://blog.caf71.fr>).

## Un chèque de 80 euros

Si vous remplissez les conditions (habiter en Saône-et-Loire, avoir au moins un enfant à charge et disposer en octobre 2018 d'un quotient familial inférieur ou égal à 725 euros), vous avez dû recevoir fin janvier un e-mail ou un courrier de votre Caf vous informant de l'envoi de chèques vacances d'un montant de 80 euros.

Nouveauté : cette année, cette aide sera adressée automatiquement à toutes les familles (environ 18 000) qui remplissent les conditions d'attribution. Plus

besoin de retourner un bon de commande et les familles bénéficiaires n'ont plus besoin de participer financièrement à l'achat des chèques-vacances.

## Vacances ou loisirs ?

Les chèques-vacances, c'est un petit coup de pouce pour les départs en vacances. C'est aussi une opportunité de financer les loisirs des enfants (colonies, accueils de loisirs, stages sportifs ou culturels,...).

Vous rencontrez des difficultés pour organiser vos vacances ? Pas de panique ! Rapprochez-vous de la Caf : un travailleur social peut vous offrir un soutien personnalisé pour réaliser votre projet.



## HANDICAP

## Profiter de l'été : un droit pour tous !

Des partenaires des Caf se mobilisent pour aider les enfants en situation de handicap et leurs parents à partir en vacances ensemble.

Pour permettre aux familles concernées par le handicap de vivre l'été comme toutes les autres, des partenaires des caisses d'Allocations familiales (Caf) proposent des services adaptés, tels que l'intervention de professionnels pour faciliter le droit au répit des parents et de la fratrie. Parmi ces partenaires, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) soutient le réseau Passerelles, qui propose depuis 2013 des séjours sur-mesure aux parents et à leurs enfants. Au programme : un hébergement d'au moins une semaine (en juillet-août) dans l'un des 13 villages vacances partenaires en France. Chacune des destinations garantit l'accessibilité des personnes présentant un handicap moteur. Une fois sur place, des animateurs accompagnent les familles. « Chacun d'entre eux est sensibilisé à la prise en charge du handicap », explique Anaïs Maugey, coordinatrice des séjours famille

au sein du réseau Passerelles. Ils agissent sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé. » En fonction des disponibilités, des membres de l'équipe peuvent les accompagner en excursions ou intervenir en soirée pour libérer les parents.

Ces séjours sont adaptés aux enfants dès l'âge de 2 ans et jusqu'à 25 ans. Quant au prix, l'équipe s'engage à trouver des solutions pour limiter les surcoûts liés aux besoins de prise en charge sur le lieu de séjour. « Partir en vacances, c'est un droit pour tous ! C'est important de tout faire pour que ce ne soit pas trop dur à organiser », rassure Anaïs Maugey. Vous êtes intéressés ? Contactez le réseau Passerelles sans attendre ! Même si l'été paraît encore loin, le nombre de places est limité.

### EN SAVOIR PLUS

[www.reseau-passerelles.org](http://www.reseau-passerelles.org)  
0 820 820 526  
(prix d'un appel local)



## CHIFFRE CLÉ

# 16 000

C'est le nombre de personnes qui ont bénéficié des chèques vacances en 2018



## EN BREF

## ACCUEIL

## Ayez le réflexe centre de loisirs !

Vous travaillez mais vos enfants, eux, sont en vacances ? Pensez aux centres de loisirs ! Ouverts aux enfants de 3 à 14 ans, ces lieux d'accueil proposent des activités culturelles, manuelles ou sportives pour divertir petits et grands. L'occasion de les faire garder non loin de la maison, dans un cadre sympathique et avec des camarades du même âge.

Pour toute demande d'inscription, adressez-vous à votre mairie et retrouvez les coordonnées des centres de loisirs sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr).





## DÉCOUVERTE

# Grand bol d'air ou premier job : vive la colo !

Et si vous surpreniez vos enfants en les envoyant en colonie de vacances ? Pour faire le plein d'aventures, découvrir de nouveaux horizons et partager des moments inoubliables avec d'autres jeunes, c'est l'idéal !



L'été, c'est dans quelques mois, mais il faut déjà penser à organiser les vacances de vos enfants. Laissez-vous tenter par la « colo » ! Bien plus qu'une destination, c'est souvent l'occasion de vivre une première expérience collective en autonomie. Chaque année, les colonies de vacances font le bonheur de plus de 1,2 million d'enfants de 4 à 18 ans. Activités sportives, culturelles, de pleine nature, vie en collectivité... la colo propose une expérience unique, en France ou à l'étranger, que vos enfants ne sont pas près d'oublier !

Soyez tranquille(s), les colonies sont réglementées par l'État et les équipes d'encadrement sont composées d'animateurs diplômés du Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou du Bafd (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). Les Caf peuvent vous aider à financer ces séjours. À partir de 17 ans, vos enfants peuvent poursuivre l'aventure en devenant, à leur tour, animateurs en colonie de vacances ou en centre de loisirs.

## Une aide nationale de 91 euros

Pour s'inscrire au Bafa, mieux vaut s'y prendre tôt : « La formation s'étale sur plusieurs semaines, tout au long de l'année », détaille Xavier Hernandez, responsable de la politique éducative à l'Union nationale des centres sportifs de plein air (Ucpa). Attention, la préparation du Bafa représente un budget : si les prix diffèrent selon les organismes, le coût global de la formation est en moyenne de 800 euros. Là aussi, votre Caf peut prendre en charge une partie des frais.

Il existe aujourd'hui une aide nationale, sans conditions de ressources, d'un montant de 91,47 euros (majoré de 15,24 euros si l'approfondissement est centré sur la petite enfance).

En Saône-et-Loire, une aide locale de 200 euros peut vous être accordée ; elle est cumulable avec l'aide nationale.

◆ **POUR ALLER PLUS LOIN** : adressez-vous à la Caf ou rendez-vous sur le site [jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)